

Arrêté portant nomination

École doctorale Droit et Sciences Politiques, n°599

Monsieur Philippe COLEMAN

La présidente,

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code de la recherche ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté modifié du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2022 accréditant l'université Bretagne Sud pour 8 écoles doctorales adossées au collège doctoral de Bretagne sur la durée du contrat 2022-2027 ;
Vu la convention de coordination du dispositif doctoral en Bretagne et Pays de la Loire en vigueur des 15 établissements accrédités pour la durée du contrat 2022-2027 ;
Vu l'accréditation conjointe de l'école doctorale n°599 DSP (Droit et Sciences Politiques) sur la durée du contrat 2022-2027 ;
Vu le règlement intérieur l'école doctorale DSP, n°599, notamment son article 3 ;
Vu l'avis du conseil de l'école doctorale DSP en date du 9 juillet 2024 ;
Vu l'avis de la commission de la recherche en date du 26 septembre 2024 ;

Arrête

Article 1. Monsieur Philippe COLEMAN nommé directeur-adjoint de l'école doctorale Droit et Sciences Politiques.

Article 2. Il est nommé pour la durée de l'accréditation de l'université Bretagne Sud à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 3. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

